

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE FLEXIBLE : DES CHANGEMENTS IMPORTANTS À VENIR !

QUELS IMPACTS POUR VOUS ?

17 Novembre 2026

POUR COMMENCER, UN RAPPEL SUR CES DISPOSITIFS SOCIAUX BNP PARIBAS :

LA MUTUELLE

La Mutuelle du Groupe BNP Paribas est une **mutuelle santé d'entreprise obligatoire** pour les salariés en activité (facultative pour les retraités). Elle prend en charge vos dépenses de santé, suivant les garanties auxquelles vous avez souscrit. Elle est financée par les cotisations des adhérents et par l'entreprise.

Accéder au site de la Mutuelle

NB : en NAO* 2025, la CFDT avait obtenu l'intégration de l'option 1 au régime de base, prise en charge intégralement par l'entreprise. **Un gain de pouvoir d'achat et une meilleure couverture pour les salariés !**

** NAO : négociation annuelle obligatoire, la négociation qui fixe chaque année les salaires et les avantages des salariés.*

LA PRÉVOYANCE FLEXIBLE

La Prévoyance Flexible du Groupe BNP Paribas permet de vous assurer, à vous et votre famille, **une protection financière en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès.** Ce contrat à **adhésion obligatoire** vient compléter la couverture des risques assurés par la Sécurité sociale.

Accéder au site de la Prévoyance Flexible

Pour la CFDT BNP Paribas, ces dispositifs font partie intégrante du « package social » proposé par BNP Paribas à ses salariés. Et ce d'autant plus que ce sont des contrats à adhésion obligatoire !

MAIS ALORS, OÙ EST LE PROBLÈME ?

Ces contrats sont **déficitaires depuis plusieurs années**, et la direction entend résorber le déficit en se donnant, notamment, de la « *souplesse pour piloter les cotisations* » !

11 M€
de déficit pour le régime Prévoyance Flexible.

55%
des arrêts pris en charge par le régime de Prévoyance Flexible le sont pour raisons psychologiques.



Quelles en sont les causes ? Principalement, des **arrêts de travail de salariés BNP Paribas de plus en plus nombreux et de plus en plus longs.**

La CFDT BNP Paribas ne cesse d'interpeller la direction sur **la dégradation des conditions de travail, les charges de travail excessives, la réduction des effectifs, les multiples restructurations**, qui ont un impact sur la santé mentale et physique des salariés !



AU COURS DES NÉGOCIATIONS, NOUS EN AVONS APPELÉ À LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET LUI AVONS DEMANDÉ :

La prise en charge à 100 % du déficit de 11 millions d'euros par la direction — REFUSÉ

Un gel pérenne des cotisations sur la part salariale — REFUSÉ

Dans ces conditions, la CFDT BNP Paribas a **refusé d'apposer sa signature au nouvel accord Prévoyance Flexible** qui acterait désormais la possibilité d'une augmentation de cotisation chaque année (via une simple information).

ACCORD PRÉVOYANCE FLEXIBLE NON SIGNÉ PAR LA CFDT

Mais, que fera le SNB/CFE-CGC* ?
Si le syndicat majoritaire décide de le signer, cet accord s'imposera à tous au 1er janvier 2027 (et pour une durée indéterminée...).

POUR TOUS 1er JANVIER 2027

** SNB/CFE-CGC : syndicat majoritaire chez BNP Paribas*

La direction entend très prochainement pouvoir obtenir **un nouvel accord concernant la Mutuelle** intégrant lui aussi cette « *souplesse de pilotage des cotisations* » qui pourront alors être revues chaque année plus facilement qu'elles ne le sont aujourd'hui.

POUR LA CFDT BNP PARIBAS

La Mutuelle et la Prévoyance Flexible d'entreprise ne doivent pas être considérées comme des centres de profits, mais comme un avantage social destiné à protéger et fidéliser les salariés.

Les avantages sociaux font partie intégrante du coût de fonctionnement d'une entreprise et ils ne devraient donc pas être répercutés sur les salariés mais financés par la richesse générée par les activités du Groupe BNP Paribas. Richesses créées auxquelles contribuent chaque jour les salariés.

LE BON CONTACT, C'EST NOUS !



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint



Stefan DESBOURDES
Délégué Syndical National Adjoint



Chantal MARCHAND
Représentante Syndicale Nationale



Alexandre BOUAT
Représentant Syndical National Adjoint

LA CFDT BNP PARIBAS, UN SYNDICAT ET DES REPRÉSENTANTS QUI PROTÈGENT VOS DROITS ET VOS INTÉRÊTS.